

Note de rentrée

	<p>Horaires de l'école : de 8H40 à 11H40 et de 13H40 à 15H55 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9H à 12H les mercredis. L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8H30 et 13H30. L'entrée de l'école se fait obligatoirement route de Prin.</p>
	<p>Absences : les parents doivent prévenir le jour même le maître ou la maîtresse de toute absence de leur enfant et le justifier par écrit. Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école pour une absence en cours de journée. En aucun cas un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours. Enfin, les « petites maladies » (maux de tête, de ventre..) ne doivent pas être systématiquement prétextes à s'absenter.</p>
	<p>Retards : les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure.</p>
	<p>Absences des maîtres : en principe, tout maître absent devrait être remplacé le jour même. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis dans une autre classe.</p>
	<p>Relations parents-enseignants : les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous (noter un mot sur le cahier de liaison)</p>
	<p>Cahier de liaison : c'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents, après que ceux ci en auront pris connaissance. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous, etc...</p>
	<p>Matériel : les livres prêtés par l'école ainsi que les cahiers doivent être couverts proprement et munis d'une étiquette. Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants, à ce que rien ne manque dans leur sac. Les livres de bibliothèque doivent faire également l'objet de soins très attentifs. Les tenues de sport doivent se trouver dans un sac séparé.</p>
	<p>Parasites : aucune école et aucun enfant n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants.</p>
	<p>Assurance : les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, etc...) Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques (il est demandé d'en remettre copie au directeur). Les parents peuvent également souscrire une assurance individuelle scolaire.</p>
	<p>Cantine, garderie et transport : les enseignants doivent être informés de la fréquentation de ces services extérieurs à l'école. Toutes modifications doivent être signalées sur le cahier de liaison.</p>
	<p>Vêtements et objet personnels : les vêtements doivent être propres, adaptés et décents. Pas d'objets personnels (jouets de valeur ou dangereux). En cas de perte, l'école n'est pas responsable.</p>
	<p>Coopérative : nous sollicitons la somme de 10 euros (à titre indicatif). Votre participation est libre et non obligatoire. L'argent collecté contribue partiellement au financement des sorties.</p>

Signature des parents :

Conseil des maîtres

Et beaucoup d'autres informations sur le site de l'école (taper sur un moteur de recherche « école monnet mauzé »